

PROCEDURE D'ADMISSION EN CYCLE MASTER

PROCEDURE D'INSCRIPTION - 2019

1/ Première phase obligatoire : inscription en ligne

Les inscriptions sont ouvertes sur le site www.sciencespo-lille.eu **DU MARDI 15 JANVIER AU VENDREDI 15 MARS 2019**. **Aucune dérogation ne sera accordée en cas de retard.**

Lors de l'inscription en ligne, **un numéro d'inscription et un mot de passe vous seront communiqués. Il vous est demandé de les noter soigneusement.** Ils vous seront nécessaires pour vous rendre dans votre espace candidat.

Aucune confirmation d'inscription ne sera envoyée. Il vous appartient de vérifier vous-même dans votre dossier que l'inscription a bien été validée.

Vous ne pourrez plus effectuer de modifications après votre inscription. Il faudra alors communiquer tout changement (adresse par exemple) par mail à l'adresse suivante : admission@sciencespo-lille.eu

2/ Deuxième phase obligatoire : paiement

A la fin de l'inscription, vous serez dirigé(e) vers notre partenaire PAYBOX afin de régler en ligne les droits d'inscription de 110 € si vous êtes non boursiers ou 15 € si vous êtes **boursiers pour l'année en cours 2018-2019**. *Vous devrez alors obligatoirement envoyer à Sciences Po Lille une copie de la notification d'attribution définitive de bourse 2018-2019 au plus tard le samedi 16 mars 2019 par mail à l'adresse suivante : admission@sciencespo-lille.eu. Les notifications conditionnelles ne sont pas acceptées.*

Si le paiement en ligne vous pose problème, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : admission@sciencespo-lille.eu.

L'inscription ne sera validée qu'après le paiement.

Aucun remboursement ne sera accepté, ces droits sont définitivement acquis et non remboursables.

3/ Troisième phase obligatoire : impression de la convocation

Une convocation sera disponible dans votre espace candidat une semaine avant les épreuves (uniquement si l'inscription a bien été payée et validée). Vous devrez obligatoirement la télécharger, l'imprimer et la présenter à l'entrée des salles d'examen avec une pièce d'identité (½ heure avant le début de chaque épreuve).

N.B : Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement spécifique pour raison médicale (tiers-temps, sujets agrandis, matériel...), vous devez obligatoirement envoyer un certificat médical établi par un médecin désigné par la CDAPH au service concours de Sciences Po Lille (9 rue Angellier 59000 Lille), avant la fin des inscriptions. Un courrier vous sera alors adressé, précisant l'aménagement prévu pour ces épreuves. (art. 6 du règlement).